

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS  
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°5 : 27  
Du point n°6 au point n°8 : 28  
Du point n°9 au point n°10 : 27  
Au point n°11 : 28  
Du point n°12 au point n°14 : 29  
A partir du point n°15 : 30

**Nombre de pouvoirs : 9**

Du point n°1 au point n°8 : 9  
Du point n°9 au point n°10 : 8  
Au point n°11 : 7  
Du point n°12 au point n°14 : 8  
A partir du point n°15 : 7

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°5 : 36  
Du point n°6 au point n°8 : 37  
Du point n°9 au point n°11 : 35  
A partir du point n°12 : 37  
Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

**Étaient présent(e)s :**

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)  
M. BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M. MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)  
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève  
Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M. DEHAENE Michel  
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M. MAHIEU Philippe  
M. RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M. THOREZ Jean-Claude  
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à M. DELABRE Aimé  
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M. HENNEON François-Xavier

**Absents excusés :**

Mme BERTRAND Dorothee (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)  
M. BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)  
M. DELVALLE Jean  
Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)  
M. FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M. LORIDAN Bernard absent)  
M. LORIDAN Bernard  
Mme LORPHELIN Martine  
M. MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

**Secrétaire de séance :** M. DELABRE Aimé

## Délibération n°2024D042 – Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Modification du tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1, L.542-2 et L.542-3,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
Vu la délibération n°2024D001 du Conseil communautaire en date du 14 mars 2024 relative au tableau des effectifs,

Considérant la demande effectuée par un agent du service marchés publics d'obtenir un poste à temps non complet à hauteur de 50%,

Considérant qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant ;

Considérant que cette modification est assimilée à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi ;

Considérant que pour pouvoir répondre favorablement à la demande de l'agent d'obtenir un temps non complet à 50%, il est proposé la création :

- D'un poste d'adjoint administratif principal (C) à temps non complet (50%)

Intitulé du poste	Postes ouverts au 14 mars 2024	Propositions de modifications pour le Conseil communautaire du 14 mars 2024	Propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire du 09 avril 2024
<b>Filière administrative</b>			
Attaché hors classe (A)	1		1
Attaché principal (A)	2		2
Attaché territorial (A)	7		7
Rédacteur principal de 1ère classe (B)	1		1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (B)	4		4
Rédacteur territorial (B)	5		<b>5</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	4		4
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	2		<b>2</b>
Adjoint administratif (C)	12		12
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C) à TNC 70 %	1		1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C) à TNC 50 %	0	<b>+1</b>	1

<b>Filière technique</b>			
Ingénieur principal (A)	3		3
Ingénieur territorial (A)	0		0
Technicien territorial (B)	0		0
Agent de maîtrise principal (C) (C)	3		3
Agent de maîtrise (C)	3		3
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	2		2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	4		4
Adjoint technique (C)	5		5
<b>Filière sportive et animation</b>			
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C)	1		1
<b>Filière médicosociale</b>			
Conseiller socio-éducatif (A)	1		1
Psychomotricien (A)	1		1
Educateur de jeunes enfants (A)	3		3
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnel (A)	2		2
Technicien paramédical de classe normale (B)	0		0
<b>Filière culturelle</b>			
Assistants principaux de conservation du patrimoine (B)	1		1
Bibliothécaires (A)	0		0
<b>Autres cadres d'emploi</b>			
Emploi fonctionnel de direction :	1		1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 09 avril 2024,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Aimé DELABRE

Jacques HURLUS

